



## CAISSE DES ECOLES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 13 AVRIL 2023  
CE-DEL-2023-11

Accusé de réception en préfecture  
091-269101531-20230413-CE-DEL-2023-11-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

**OBJET : Subvention pour l'organisation de fêtes, kermesses, spectacles.**

L'an deux mille vingt trois, le 13 Avril, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison de l'Enseignement, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Emmanuelle ROYERE, Mme Paola LEROY, Mme Sabah AÏD, Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Mariama BAH, Mr Joël NOLLEAU, Mr Fouad EL M'KHANTER,

Etait absent représenté : Mr Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU,

Etaient absents excusés: Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Mariam SY, Mme Fatos KEBELI, Mr Frédéric AVRAM,

Etaient absentes : Mme Elodie CORVISIER, Mme Caroline CAUCHOIS,

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1er avril 2019,

**CONSIDERANT** que les établissements scolaires organisent des sorties, des kermesses, des expositions ainsi que des animations telles qu'arbres de Noël, goûters, spectacles....

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde aux coopératives scolaires des écoles élémentaires et maternelles concernées une allocation calculée sur la base de 3 € par élève pour l'organisation de fêtes, sorties, kermesses...qui sera versée au mois de juin 2023.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Marie-Claude GIRARDEAU  
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

